

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2014

ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE - (N° 1536)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC1

présenté par
M. Léautey, rapporteur

ARTICLE 40

À l'alinéa 13, supprimer les mots : « répondant aux conditions définies à l'article L. 213-9-2 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de simplification.